

RCS : DIEPPE Code greffe : 7601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIEPPE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00173 Numéro SIREN : 881 818 736 Nom ou dénomination : A LA PAGE

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2023 sous le numéro de dépôt 2105

A LA PAGE

20 RUE SAINT JACQUES

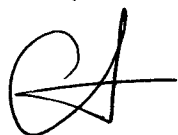
76200 DIEPPE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

"Comptes certifiés conformes par le gérant"



BILAN ACTIF

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	5 995	2 201	3 793	0,97	4 992	1,26
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	3 300		3 300	0,85	3 300	0,83
Fonds commercial	80 635		80 635	20,73	80 635	20,33
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	41 617	15 037	26 580	6,83	25 483	6,42
Immobilisations en cours	3 167		3 167	0,81		
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	134 714	17 239	117 475	30,20	114 410	28,84
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	153 181		153 181	39,38	169 277	42,68
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	25 012		25 012	6,43	34 014	8,58
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	610		610	0,16	914	0,23
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 930		2 930	0,75	2 232	0,56
. Autres	8 568		8 568	2,20	1 689	0,43
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	168		168	0,04	168	0,04
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	75 265		75 265	19,35	71 717	18,08
Charges constatées d'avance	5 817		5 817	1,50	2 221	0,56
TOTAL (II)	271 551		271 551	69,80	282 232	71,16
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	406 265	17 239	389 027	100,00	396 642	100,00

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

Présenté en Euros

PASSIF

Exercice clos le
31/03/2023
(12 mois)Exercice précédent
31/03/2022
(12 mois)**Capitaux propres**

Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)

Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecart de réévaluation

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

10 000

2,57

10 000

2,52

Résultat de l'exercice

2 835

0,73

382

0,10

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL(I)

9 481

2,44

6 645

1,68

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL(II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)**Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

157 231

40,42

183 485

46,26

173

0,04

195

0,05

80 337

20,65

80 054

20,18

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

. Organismes sociaux

. Etat, impôts sur les bénéfices

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

. Etat, obligations cautionnées

. Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments financiers à terme

Produits constatés d'avance

92 799

23,85

68 334

17,23

11 049

2,84

8 357

2,11

11 331

2,91

11 699

2,95

534

0,14

3 923

0,99

521

0,13

134

0,03

25 570

6,57

33 817

8,53

TOTAL(IV)

379 546

97,56

389 997

98,32

Ecart de conversion et différences d'évaluation passif

(V)

TOTAL PASSIF (I à V)

389 027

100,00

396 642

100,00

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/03/2023
(12 mois)Exercice précédent
31/03/2022
(12 mois)Variation
absolue
(12 / 12)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	716 866		716 866	100,01	595 980	99,99	120 886	20,28
Production vendue biens								
Production vendue services	-39		-39	-0,00	34	0,01	-73	-214,70
Chiffres d'Affaires Nets	716 827		716 827	100,00	596 014	100,00	120 813	20,27

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation					33 041	5,54	-33 041	-100,00
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			-364	-0,04			-364	N/S
Autres produits			97	0,01	252	0,04	-155	-61,50
Total des produits d'exploitation (I)			716 560	99,96	629 307	105,59	87 253	13,86
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			423 128	59,03	565 973	94,96	-142 845	-25,23
Variation de stock (marchandises)			16 095	2,25	-169 277	-28,39	185 372	109,51
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 619	0,37	1 377	0,23	1 242	90,20
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			111 701	15,58	95 020	15,94	16 681	17,56
Impôts, taxes et versements assimilés			10 695	1,49	5 129	0,86	5 566	108,52
Salaires et traitements			116 655	16,27	96 861	16,25	19 794	20,44
Charges sociales			24 635	3,44	21 350	3,58	3 285	15,39
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 869	1,38	6 835	1,15	3 034	44,39
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			968	0,14	3 748	0,63	-2 780	-74,16
Total des charges d'exploitation (II)			716 365	99,94	627 017	105,20	89 348	14,25
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			195	0,03	2 290	0,38	-2 095	-91,47
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			1	0,00			1	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			1	0,00			1	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			2 036	0,28	1 908	0,32	128	6,71
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			2 036	0,28	1 908	0,32	128	6,71
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 035	-0,27	-1 908	-0,31	-127	-6,65
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-1 840	-0,25	382	0,06	-2 222	-581,67

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 675	0,65			4 675	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	4 675	0,65			4 675	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 675	0,65			4 675	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	721 236	100,62	629 307	105,59	91 929	14,61
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	718 401	100,22	628 925	105,52	89 476	14,23
RÉSULTAT NET	2 835	0,40	382	0,06	2 453	642,15
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

A LA PAGE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 20 rue Saint Jacques 76200 DIEPPE
881 818 736 RCS DIEPPE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'an deux mille vingt-trois le trente juin, au siège social,
Caroline ARNODO, demeurant au 13 rue Desceliers 76200 DIEPPE, agissant en sa qualité d'associé unique de A LA PAGE, société par actions simplifiée unipersonnelle (ci-après désignée « la Société »),

Après avoir exposé que :

Elle-même, Présidente de la Société, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2023 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique a pris les décisions ci-après relatives aux points suivants :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 et quitus à la Présidente pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé ;
- affectation du résultat ;
- constatation des conventions conclues entre la Société et sa présidente ;
- délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente relatif à l'exercice clos le 31 mars 2023, approuve les comptes annuels de l'exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice d'un montant de 2.835 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

En outre, l'associé unique constate, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du code général des impôts au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.



DEUXIÈME DÉCISION - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Après avoir pris connaissance du bénéfice de l'exercice écoulé, s'élevant à un montant de 2.835 euros, l'associé unique décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- affectation au compte « report à nouveau » : 2.835 euros, portant son solde à un montant de : -519 euros.

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédant l'exercice clos le 31 mars 2023.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIÈME DÉCISION - CONSTATATION DES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SON PRÉSIDENT

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

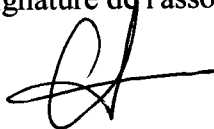
QUATRIÈME DÉCISION - POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature de l'associé unique



A LA PAGE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 20 rue Saint Jacques 76200 DIEPPE

881 818 736 RCS DIEPPE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

La soussignée Caroline ARNODO, présidente de la société A LA PAGE, ci-après désignée « la Société », a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, établi le présent rapport de gestion :

ARTICLE 1 - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

1.1 SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Néant.

1.2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'acquisition d'un fonds de commerce sur la commune de Dieppe a été signée le 31 mai 2021.

1.3 ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exploitation de la librairie LE PLUMIER située à Dieppe a commencé le 1er juin 2021.

1.4 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Résultats significatifs :

	N	N-1	Variation en valeur
Chiffre d'affaires	716.827€	596.014€	120.813€
Résultat d'exploitation	195€	2.290€	-2.095€



Résultat courant avant impôt	-1.840€	382€	-2.222€
Résultat net	2.835€	382€	2.453€

1.5 RECOURS À DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société n'a pas eu recours à des instruments financiers lors de l'exercice écoulé.

1.6 ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

1.7 SUCCURSALES

La Société ne détient pas de succursale.

ARTICLE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.1 PRISES DE PARTICIPATIONS (HORS CONTRÔLE) AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Néant.

2.2 PRISES DE CONTRÔLE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Néant.

ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Les comptes annuels de l'exercice clos de la Société, soumis à approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Les éléments comptables significatifs relatifs à cet exercice ont été exposés lors de l'analyse de l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation financière.

ARTICLE 4 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il est proposé d'affecter les bénéfices de l'exercice écoulé, s'élevant à un montant de 2.835 euros, ainsi qu'il suit :

- affectation au compte « report à nouveau » : 2.835 euros, portant son solde à un montant de : -519 euros.

ARTICLE 5 - DIVIDENDES DISTRIBUÉS ANTÉRIEUREMENT

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

ARTICLE 6 - DÉPENSES SOMPTUAIRES

Conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39, 4 du code général des impôts.

Fait à Dieppe, le 30 juin 2023

Le président

Signature

